

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 novembre 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

S.O.  
2015-11-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière, assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

Rs.2015-11-368

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 novembre 2015 avec la modification suivante :

**AJOUTER :**

**5.11** Offre de services de « MPECO Construction Inc. pour la réparation d'une fissure dans le béton du poste de contrôle de niveau d'étang à l'usine d'épuration d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-11-369

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2015-11-370

#### **DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.)**

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4<sup>e</sup> Rang Est, route Charrette, 1<sup>er</sup> Rang Est, rue Bonin de la rue Perless à la rue Adam, (pour se rendre au service de restauration et d'essence), longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5<sup>e</sup> Rang Ouest, 4<sup>e</sup> Rang Ouest et la route Tétreault.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-11-371

#### **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.**

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2016;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2016 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 332 482.02 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2016 soit :

110.00 \$	carte de 40 déplacements locaux (2,75 \$/unité)
65,00 \$	carte de 20 déplacements locaux (3,25 \$/unité)
32,50 \$	carte de 10 déplacements locaux (3,25 \$/unité)
3,50 \$	déplacements locaux à l'unité
10,00 \$	déplacements extérieurs à l'unité
1,50 \$	par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
3,50 \$	par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
	Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

\* Les enfants de 0 à 11 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne responsable d'âge d'au moins 14 ans et qui est capable de prendre en charge la responsabilité de l'enfant. Dans tous les cas d'accompagnateur obligatoire, la place de l'accompagnateur est assurée dans le véhicule dès la réservation et l'accompagnateur n'a pas à défrayer le coût du passage. Le ratio par groupe d'enfants a été déterminé en fonction de ceux déjà en vigueur dans les garderies en milieu familial soit : 1 accompagnateur obligatoire pour 6 enfants ou 2 accompagnateurs obligatoires pour 9 enfants. Tout autre accompagnateur devra défrayer les coûts de ses déplacements qui seront en vigueur lors du déplacement.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 22 369.04 \$ pour l'année d'opération 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE**

Conformément à l'article 474.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le maire, M. Éric Charbonneau, dépose et fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Acton Vale. Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

**Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire sur la situation financière et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.**

Rs.2015-11-372

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN AINSI QUE POUR UNE DEUXIÈME.**

Suite à une offre de services soumise par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que pour une deuxième patinoire, dont l'endroit reste à déterminer, durant la saison hivernale 2015-2016, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que pour la deuxième patinoire durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2015;
- 2 500 \$ versés en 2016.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 285-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « *Règlement numéro 285-2015 relatif à l'occupation du domaine public de la Ville d'Acton Vale* ».

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 286-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yvon Robert donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « *Règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité* ».

#### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 287-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « *Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité* ».

#### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 288-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « *Règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité* ».

Rs.2015-11-373

#### **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 289-2015 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 289-2015 ayant pour titre « *Règlement numéro 289-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale* ».

Ce règlement prévoit :

« Modifier ledit règlement de zonage afin de délimiter un secteur déstructuré pour l'agriculture à l'intersection de la route 116 Est et de la route Charrette et d'en faire une nouvelle zone, où seraient autorisées les habitations unifamiliales, ainsi que l'élevage d'animaux à des fins personnelles »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 16 novembre 2015 à 20;00 heure à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 289-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage 069-2003 afin de délimiter un secteur déstructuré pour l'agriculture à l'intersection de la route 116 Est et de la route Charrette et d'en faire une nouvelle zone, où seraient autorisées les habitations unifamiliales, ainsi que l'élevage d'animaux à des fins personnelles.

Rs.2015-11-374

### **RÉSOLUTION RELATIVE À UNE SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE ROMEO PET FOOD, SITUÉE AU 318-320, RUE BONIN À ACTON VALE.**

Attendu qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder une aide, par résolution, au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble non résidentiel qui exploite une entreprise du secteur privé, et ce, sans égard aux secteurs d'activité admissibles ni aux travaux réalisés ou à l'augmentation des taxes et montants payables à la municipalité;

Attendu que la valeur annuelle totale de l'aide que la municipalité peut accorder à ce titre ne peut dépasser 100 000 \$, peu importe la taille de la municipalité et que la Ville veut se prévaloir de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que l'entreprise Romeo Pet Food, située au 318-320, rue Bonin, soumet une demande au Conseil municipal pour la création de cette entreprise;

Attendu que l'entreprise entend créer de 5 à 7 emplois permanents dès le début de ses opérations et de 25 à 30 emplois permanents d'ici 3 ans;

Attendu que l'entreprise prévoit investir de 1,2 à 2,2 millions en 3 ans;

Attendu que l'entreprise a signé un bail de cinq ans avec la Corporation de gestion et de promotion du parc industriel d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant maximum annuel de 15 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2016 et 2017, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-00-996 des budgets 2016 et 2017, à l'entreprise Romeo Pet Food à titre d'aide pour la création de cette entreprise et ce, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration général des budgets 2016 et 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-11-375

**OFFRE DE SERVICES DE «MPECO CONSTRUCTION INC.» POUR LA RÉPARATION D'UNE FISSURE DANS LE BÉTON DU POSTE DE CONTRÔLE DE NIVEAU D'ÉTANG À L'USINE D'ÉPURATION D'ACTON VALE.**

Attendu la réception, le 2 novembre 2015, d'une offre de services de MPECO Construction Inc. pour le projet cité en titre;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate «MPECO Construction Inc » pour procéder à la réparation d'une fissure dans le béton du poste de contrôle de niveau d'étang à l'usine d'épuration, selon l'offre de services datée du 2 novembre 2015;

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 928 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-414-00-526, à «MPECO Construction Inc. ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-11-376

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-10-2015 au 31-10-2015	548 858.05 \$
• Paiements par AccèsD du 01-10-2015 au 31-10-2015	154 424.14 \$
• Salaires, REER pour le mois d'octobre 2015	112 408.71 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois d'octobre 2015	145 366.97 \$
<b>Grand Total</b>	<b>961 057.87 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »**

La directrice générale, madame Nathalie Ouellet, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 30 octobre 2015.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-11-377

**EMBAUCHE DU TRÉSORIER (ÈRE).**

Attendu l'affichage pour le poste de trésorier (ère) dans la Pensée de Bagot, sur le site internet des associations reliées à la fonction ainsi que dans les bulletins internet de l'UMQ et du RIMQ;

Attendu que quatre candidats ont été rencontrés en entrevue et qu'en cours de processus, madame Sylvie Guay a manifesté l'intérêt de revenir en poste à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la directrice générale et de la coordonnatrice, ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réembauche de Madame Sylvie Guay, à titre de trésorière à la Ville d'Acton Vale;

Que l'entrée en fonction de Madame Guay est fixée au 11 novembre 2015. Les conditions salariales accordées sont les mêmes qu'avant son départ et que pour fin de calcul d'ancienneté et avantages sociaux, la date d'embauche sera le 13 novembre 2006.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-11-378

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

<b>Nom</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>	<b>Tâches principales</b>
Yvan Laflamme	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2015-16	Opérer la chenillette (Déneigement)
Jérémy C. Morin	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2015-16	Opérer la chenillette (Déneigement) <b>Sur appel en remplacement</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-11-379

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'APPARITEURS ET DE PRÉPOSÉS AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes pour des postes occasionnels à titre d'appariteur et de préposés, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective. Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur.

Nom	Taux horaire appariteur	Taux horaire Prép. Centre sportif	Nb d'heure	Durée
William Bombardier	11.39	11.30	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2015-2016
Antoine Gervais	12.89	12.05	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2015-2016
Coralie Dufault	12.14	--	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2015-2016
Adam Robidoux	--	11.30	Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2015-2016

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communication dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale aux Services culturels et sportifs (classe 3) temporaire à temps partiel, qui devront opérer la surfaceuse.

Nom	Nb d'heure	Durée
Antoine Gervais	Selon les besoins du département	12 septembre 2015 au 30 avril 2016
William Bombardier	Selon les besoins du département	12 septembre 2015 au 30 avril 2016

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-11-380

### **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Fermeture des bureaux les 23 décembre et 4 janvier 2016. (Article 18.01d) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil prend acte.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. François Millette	<ul style="list-style-type: none"><li>Fait part d'une problématique concernant son immeuble.</li></ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>Demande pourquoi que le rapport du maire est de 2014 alors que nous sommes en 2015.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 28.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-huit minutes (20;28).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Lynda Vincelette, trésorière adjointe, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date